



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le ONZE JUILLET.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2022

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG – G. BARRA – A. MAGNIN MELOT – R. MARTEL TRIGANCE – B. MONTAGNE Adjoint  
J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – M. BODY – A. CARRU MARTEL- N. DEDULLE LELUIN – J. DUBOIS - J.L. GIRAUD - J.  
HENSELER - S. LAINE- M. MARTEAU – C. MENARD - N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD- A. RASKIN - **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : E. MENUT (Pouvoir à JL GIRAUD), N. PERRICHON (Pouvoir à G. BARRA)

Absent non excusé : M. RAYNAUD

### LOGEMENT ECOLE ELEMENTAIRE – MISE A DISPOSITION PRECAIRE.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'appartement qu'occupait Mme Clément depuis plusieurs années a été libéré fin avril dernier.

Si cet appartement affecté au cadre d'emploi des instituteurs est vacant depuis début mai, il pourrait être attribué à Johann Donnat, maraicher communal, compte tenu de l'emplacement de cet appartement qui jouxte la ferme maraichère.

Le loyer de cet appartement s'élève à 520 €, pour 63,90 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **DE METTRE A DISPOSITION** de façon précaire, le logement de l'école élémentaire à M. Johann DONNAT.
- **DE DIRE** que le loyer mensuel s'élèvera à 520 €, révisable chaque année.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention précaire de mise à disposition de l'appartement de l'école élémentaire.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE